
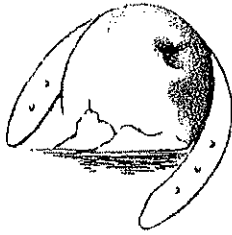


**DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE DRAGEY-RONTHON**

 : 02 33 48 83 38



ARRETE N° T50-167-22-26

PORTANT REGLEMENTATION DE LA BAIGNADE SUR LA PLAGES DE DRAGEY-RONTHON

Le Maire de Dragey-Ronthon,

VU le code de Santé Publique, notamment les articles L 1332-3 et L 1332-4 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-3, L 2212-4 ;

CONSIDERANT la sensibilité de cette zone de baignade aux événements pluviométriques intenses et aux périodes de grands coefficients ;

CONSIDERANT la nécessité de garantir la protection sanitaire des usagers ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 17 août 2022, la baignade est temporairement interdite sur la plage de Dragey-Ronthon, sur le site de la plage le Dune et jusqu'à nouvel ordre ;

Article 2 : Cette interdiction sera matérialisée par voie d'affichage ;

Article 3 : La Secrétaire Générale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté ;

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'ARS.

A Dragey-Ronthon, le 17 août 2022

Le Maire,

M. David Guerlavais

